



Luxembourg, le

25 AOUT 2023

Monsieur Romain Wester
5, Iewescht Duerf
L-9837 NEIDHAUSEN

N/Réf.: 99598-M

V/Réf.: 06/48 wester neidhausen

Monsieur,

En réponse à votre requête réceptionnée le 16 juin 2023 par laquelle vous sollicitez la prorogation de l'autorisation n° 99598 du 24 septembre 2021 pour la construction d'un hangar avec aire de manœuvre sur un fonds inscrit au cadastre de la commune du PARC HOSINGEN: section HnG de NEIDHAUSEN (auf der Hoehe), sous le numéro 131/937, j'ai l'honneur de vous informer qu'en vertu de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, je fais droit à votre demande en prorogeant l'autorisation précitée pour la durée d'un an à partir du 24 septembre 2023.

Toutes les conditions de l'autorisation 99598 du 24 septembre 2021 restent entièrement applicables.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour la Ministre de l'Environnement,
du Climat et du Développement durable

Marianne Mousel
Premier Conseiller de Gouvernement

Copies pour information :

- Arrondissement NORD
- Commune du PARC HOSINGEN